



Envoyé en préfecture le 05/02/2019  
Reçu en préfecture le 05/02/2019  
Affiché le 05/02/19  
ID : 063-200071199-20190131-CCPL\_2019\_14-DE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS COMMUNAUTE DE COMMUNES PLAINE LIMAGNE

Nombre de membres	
Effectif légal	Présents ou représentés
38	36 dont 5 pouvoirs

Date de convocation : 24 janvier 2019
Date d'affichage : 24 janvier 2019

### SEANCE DU 31 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un du mois de janvier, à dix-huit heures trente, le conseil de la Communauté de communes Plaine Limagne s'est réuni en séance publique à la salle des fêtes de Randan.

#### Présents avec voix délibérante :

Stéphane BARDIN, Gisèle BOISSIER, Thierry BORDES (suppléant de Bernard FERRIERE), Gilles BOURDIER, Josette BREYSSE, Roland BUFFET, Yolande BURETTE, Marc CARRIAS, Stéphane CHABANON, Christelle CHAMPOMIER, Luc CHAPUT, Didier CHASSAIN, Sandrine COUTURAT, Claude DENIER (suppléant de Jean-Claude PAPUT), Christian DESSAPTLAROSE, Daniel GORCE (suppléant d'Éric GOLD), Jean-Marie GRENET, Robert IMBAUD, Colette JOURDAN, Pascal LABBE, Roland LAPLACE, Philippe LE PONT, Gilles MAS, Jean-Jacques MATHILLON, Jean-Claude MOLINIER, Robert MOLLARD (suppléant de François-Xavier PERRAUD), David MOURNET, Yves RAILLIERE, Claude RAYNAUD, Pascal ROUGIER, Guy TIXIER.

#### Absents ayant donné un pouvoir :

Jeanne DEBITON a donné pouvoir à Luc CHAPUT  
André DEMAY a donné pouvoir à Jean-Jacques MATHILLON  
Fabien GASTON a donné pouvoir à Marc CARRIAS  
Bertrand HANOTEAU a donné pouvoir à Christelle CHAMPOMIER  
Michel MACHEBOEUF a donné pouvoir à Stéphane BARDIN

#### Absents représentés :

Bernard FERRIERE, Éric GOLD, Jean-Claude PAPUT, François-Xavier PERRAUD

#### Absents :

Roland GENESTIER, Pierre LYAN

Secrétaire de séance : Sandrine COUTURAT

**Le quorum étant atteint, le conseil communautaire peut délibérer.**

Délibération n°2019-14 : <b>AUTORISATION DE MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2019 - BUDGET PRINCIPAL</b>
--

Rapporteur : Christian DESSAPTLAROSE

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que "jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette."

En application de cet article et jusqu'à l'adoption du budget 2019, il est proposé au conseil communautaire d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2018 du budget principal détaillées dans le tableau ci-dessous. Les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2019 aux opérations concernées.

Opérations	Articles	Objet	Crédits ouverts au titre du budget 2018 (BP + DM)	Autorisation de crédits %	Autorisation de crédits Montant
10		MEJ - Maringues	10 000,00 €	25 %	2 500,00 €
20		Circuits urbains touristiques	6 000,00 €	25 %	1 500,00 €
21		Multi-accueil	13 050,00 €	25 %	3 262,50 €
30		Equipement MNL	45 000,00 €	25 %	11 250,00 €
37		Aménagement aire d'accueil gens du voyage Randan	15 485,00 €	25 %	3 871,25 €
48		Projet de territoire – Schéma organisationnel des services	2 517 460,00 €	5 %	125 873,00 €
ONA		Opérations non affectées			
	2051	Concessions et droits similaires	5 100,00 €	25 %	1 275,00 €
	2183	Matériel de bureau et matériel informatique	27 735,91 €	25 %	6 933,98 €
	2188	Autres immobilisations corporelles	18 200,00 €	25 %	4 550,00 €
		<b>TOTAL</b>	<b>2 658 030,91 €</b>		<b>161 015,73 €</b>

→ Après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide, à l'unanimité de ses membres présents et représentés :

- d'autoriser Monsieur le Président à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits budgétisés sur l'exercice 2018 du budget principal détaillées dans le tableau ci-dessus, étant noté que les crédits seront régularisés dans le cadre du vote du budget 2019 aux opérations concernées,
- d'autoriser le Président à signer tout acte afférent à la présente délibération.

Délibéré les an, mois et jour ci-dessus.  
 Au Registre sont les signatures  
 Pour extrait certifié conforme

Certifiée exécutoire  
 A Aigueperse, le 05 février 2019  
 Le Président,

Le Président,

Claude RAYNAUD

